



Brécey Autrement - Association

16/05/2000 SP Avranches,

J.O 3/06/2000

Le 20 Février 2.002

A Monsieur le Maire de BRECEY  
Président de la M.A.P.A.D

Monsieur le Président,

C'est avec stupeur que les résidents de la MAPAD et leurs familles ont pris connaissance de leur facture du mois de Janvier 2.002. En effet, l'augmentation d'un mois sur l'autre dépasse les 2.000 Frs par mois ( 9.000 Frs par mois en 2.001, à quelque 11.000 Frs par mois en 2.002 ) soit une augmentation de l'ordre de 20 % - plus de 24.000 Frs par an !!

Cette stupeur a fait place à l'indignation lorsque, renseignements pris, il a été confirmé par la Direction de la MAPAD que cette augmentation ne relevait pas de l'erreur. La confirmation de cette augmentation "astronomique" a été étayée par la présentation d'une lettre d'information datée du 14.12.01 : cette lettre n'a jamais été circularisée préalablement à l'envoi de la facture qu'elle est pourtant censée justifier, curieux sens de la procédure en vérité ! et elle ne justifie rien au demeurant sinon que la tarification est modifiée " Suite à la mise en place de la réforme de la tarification " ( Mr De La Palice n'aurait pu mieux dire.) Aux dires de la Direction de la MAPAD, l'essentiel de cette spectaculaire augmentation s'explique par une décision du Gouvernement ( pas moins ) mais le texte de cette décision "Gouvernementale" (sic)

pourtant exigé par les intéressés ne leur est pas communiqué pas plus que la délibération du conseil d'administration portant modification des prix. Pourtant une décision, aussi brutale et exceptionnelle, ne peut de toute évidence relever de la seule compétence de la Directrice. Le "passage aux 35 heures" serait la deuxième excuse de l'argumentation. Il est possible que le passage aux 35 heures s'analyse comme un surcoût mais il est douteux que ce surcoût explique pour beaucoup l'extraordinaire augmentation des prix, sauf à affirmer que les salariés de la MAPAD disposent d'une rémunération de fababs, ce qui évidemment n'est pas le cas.

Enfin cette "circulaire non circularisée" annonce le 14 décembre un nouveau tarif ( curieusement d'ailleurs le montant y figure en écriture manuscrite comme s'il avait été rajouté ex-post après la frappe dactylographiée ) et ce nouveau tarif annoncé ne correspond en rien au montant facturé en Janvier 2.002. Et pour compliquer le tout il est libellé exclusivement en Francs lorsque la facture de Janvier 1'est exclusivement en Euros : on voudrait " noyer le poisson " qu'on ne s'y serait pas pris autrement.

Les coûts prévisionnels 2.002 de la MAPAD peuvent peut-être justifier le nouveau Tarif 2.002 ( environ 11.000 Frs par mois ), encore conviendrait-il alors d'expliquer le dérapage invraisemblable des coûts par rapport à 2.001. S'ils pouvaient l'être malgré tout, alors et alors seulement, ces nouveaux tarifs pouvaient être proposés aux nouveaux entrants, et à eux seuls, puisque c'est seulement à ce moment que leur liberté de choix peut s'exprimer.

En revanche, appliquer cette décision unilatérale d'augmentation - et quelle augmentation ! - et l'appliquer immédiatement, sans préavis et sans information préalable à des personnes déjà résidentes, dont certaines depuis plusieurs années relève d'une violence d'autant plus insupportable qu'elle met en cause toute la législation relative à la protection du droit au logement ( on imagine mal les bailleurs privés ou les offices H.L.M. décréter une augmentation des loyers de plus de 20 % applicable immédiatement à leurs locataires et qu'elle s'adresse à des personnes que leur grand âge et leur dépendance rend particulièrement vulnérables.

B.A. ne peut rester indifférent à la souffrance résignée de nos grands aînés face à la violence qu'ils subissent. C'est la raison pour laquelle B.A. vous demande d'annuler immédiatement cette décision injustifiable. B.A. vous demande aussi par voie de conséquence de faire retour aux intéressés des sommes indûment perçues et qu'ils ont néanmoins acquittées. Le paiement des sommes que les intéressés savent indues illustre, s'il en était besoin, à quel point dans cette affaire, les résidents et leur famille ont été pris en otages.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations attristées par cette déplorable affaire.

1/0 Le Bureau de B.A.  
  
Botteghe Avenir

Copie : Direction des Affaires Sanitaires et Sociales

Direction des Prix

Les résidents et leur famille